



Ordonnance de télécom CRTC 2015-220

Version PDF

Ottawa, le 26 mai 2015

Saskatchewan Telecommunications – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	313	le 14 mai 2015	le 3 juin 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général